

Vol

Le convoyeur va s'expliquer

LYON (RHÔNE)

DE NOTRE CORRESPONDANTE

TONI MUSULIN a l'intention de se défendre et de s'expliquer. Il a renforcé hier sa défense en faisant appel à un deuxième avocat, réputé et spécialisé en droit pénal, qui a fait savoir que son client allait bientôt sortir du mutisme qu'il observe depuis le 16 novembre, date à laquelle il s'est rendu à la police monégasque. Avant de parler, il réfléchit, il veut maltriser son temps, c'est une méthode qui entre dans le cadre de la procédure pénale », a expliqué M^r Hervé Banbanaste. « À l'issue de sa cavale, il était particulièrement fatigué, la garde à vue l'a éreinté, c'est pour cela qu'il n'a pas souhaité s'exprimer », a également confié M^r Christophe Cottet-Bretonnier. « Mais il parlera quand il l'entendra », assurent ses défenseurs.

En attendant, les deux juristes ont l'intention de jouer la montre pour voir leur client ressortir libre de prison au terme de ses quatre mois de préventive. Pour sa défense, ils vont demander au juge d'instruction un maximum d'investigations sur sa personnalité, sur les relations qu'il entretenait avec

son employeur, et également sur le vol de sa Ferrari qui n'est pas retenue par la justice et qui lui vaut aujourd'hui un akourdissement des charges retenues contre lui.

« Un profond ressentiment vis-à-vis de son employeur »

« Ce n'est pas l'homme qu'on a décrit, ce n'est pas un délinquant chevronné, ni un membre de la mafia, il n'avait pas de complice. Autrement, la justice n'aurait pas hésité à le mettre en examen également pour association de malfaiteurs et complicité », estime Hervé Banbanaste. Les avocats souhaitent orienter les investigations sur les relations que le convoyeur entretenait avec la société Loomis. Selon eux, « il entretenait un profond ressentiment vis-à-vis de son employeur ». Ils laissent entendre que c'est peut-être plus par vengeance que par désir du gain pur que le convoyeur aurait agi.

D'après ses avocats, Toni Musulin, supporterait « avec sérénité » sa détention à l'isolement qui lui interdit tout contact avec les autres détenus. Il fe-



LYON, hier. M^{rs} Cottet-Bretonnier et Banbanaste, avocats de Toni Musulin, ont confié que la garde à vue avait « éreinté » leur client. (AFP/THAÏN PHILIPPE KSAULTIK)

rait même preuve de beaucoup d'humour en recevant de multiples demandes en mariage ou autorisations d'utiliser son image pour l'imprimer sur des tee-shirts.

CATHERINE LABRANGE

Notre vidéo

leParisien.fr

Aujourd'hui